

Question écrite de Mme WARZEE-CAVERENNE, Députée,
à Mme SCHYNS, Ministre de l'Education,
sur « le manque de coordinateurs informatiques dans les établissements scolaires
francophones »

Le Soir du 6 septembre dernier s'est fait l'écho de la dernière étude de l'institut Itinera relative à la présence du numérique dans les écoles. Itinera révèle que les écoles flamandes sont mieux équipées en matière de coordinateurs informatiques, c'est-à-dire les personnes chargées de donner des formations aux professeurs ainsi que de l'entretien du parc informatique. D'après l'enquête de l'institut, il s'avère que 97 pour cent des écoles interrogées en Flandre déclarent disposer des services d'un coordinateur informatique spécifique. Alors qu'en Wallonie, elles ne sont que 50 pour cent dans le même cas. Nonobstant le fait que dans le sud du pays ces coordinateurs informatiques ne le seraient que rarement à temps plein, cumulant de fait la fonction avec celle d'enseignant ou de membre de la direction. Ainsi, les coordinateurs informatiques francophones ne seraient pas entièrement responsables. Or, ce déficit d'implication des coordinateurs informatiques serait l'une des principales raisons du non-investissement de certaines écoles dans le numérique.

J'ai déjà interrogé Madame la Ministre, Monsieur le Ministre-Président Demotte ainsi que le Ministre Marcourt sur le développement du numérique dans les écoles et il ressortait des diverses réponses à mes questions qu'entre autres un des objectifs de la stratégie wallonne pour le numérique à l'école est qu'« un support technique soit disponible auprès des établissements ». En outre, il semblerait qu'une task force regroupant les administrations et les cabinets des ministres concernés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des régions doit se réunir ou s'est récemment réunie sur cette question.

Madame la Ministre a-t-elle pris connaissance de cette dernière enquête de l'institut Itinera ? Corrobore-t-elle l'analyse qui en est faite quant au manque de coordinateurs informatiques dans les établissements scolaires francophones ? Madame la Ministre peut-elle nous fournir un état des lieux précis de la question pour la Wallonie et Bruxelles ? Madame la Ministre confirme-t-elle le chiffre de 50 pour cent d'écoles disposant d'un coordinateur informatique ? Peut-elle également confirmer le caractère non-spécifique de cette fonction du côté francophone contrairement à la Flandre ? Existe-t-il une base décrétole relative à l'existence de ces coordinateurs informatiques dans nos écoles ? Quels réseaux et quels niveaux d'enseignement sont concernés ? Quels sont les objectifs de ce Gouvernement en la matière et quelles sont les dernières avancées en la matière ? Qu'en est-il de cette task force ? Quand s'est-elle réunie la dernière fois ? La question de ces coordinateurs informatiques a-t-elle été évoquée ? Les contrats organisant les fonctions de coordinateur informatique dans les écoles sont-ils financés par la Wallonie et

Bruxelles-Capitale ? Si oui, les régions dégagent-elles les moyens nécessaires ? Si non, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle de débloquer des fonds ? L'institut pour la formation en cours de carrière forme-t-il des coordinateurs informatiques ?

De manière générale, quelles sont la stratégie et l'ambition précise de Madame la Ministre pour que tous les investissements réalisés pour le développement du numérique dans les écoles soient utilement et justement utilisés par les enseignants ? Il en revient de la bonne gestion des deniers publics puisque financer des outils sans contrôle ni donner les moyens aux écoles d'une utilisation correcte ce ceux-ci est irresponsable.

**Réponse à la question écrite n°214 de Mme Warzée-Caverenne, Députée,
du 8 septembre 2016 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Éducation**

Objet : Manque de coordinateurs informatiques dans les établissements scolaires francophones

Monsieur le Député,

Je vous confirme que l'enquête *Itinera* a bien été prise en considération ainsi que l'ensemble de ses résultats dans les réflexions du groupe de travail « Transition numérique » du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Cependant, cette enquête ne considère qu'une partie des établissements scolaires et majoritairement dans le même réseau d'enseignement, le réseau libre subventionné catholique. Le rapport publié par le Professeur Hindriks met également en évidence des données issues de l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT, actuellement l'Agence du Numérique) qui datent de 2013. Il est donc nécessaire de procéder à un état des lieux sur la question des équipements actuellement présents dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'obtenir une vue globale et précise de la situation.

Dans le cadre des projets « Ecole numérique » les établissements scolaires lauréats de l'enseignement obligatoire tous réseaux confondus bénéficient de 4 périodes professeur (pour l'enseignement secondaire) ou de capital-périodes (pour l'enseignement fondamental et le spécialisé), par semaine à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceci durant toute la durée de l'expérimentation.

La présence de coordinateurs informatiques est du ressort et de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs. Il n'existe, en la matière, aucune base décrétales.

Le Gouvernement a validé en mai dernier le second avis du Groupe Central du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans cet avis, il est question d'apporter un accompagnement techno-pédagogique pour les projets à construire, mener, prolonger, analyser ou évaluer. Il est question de renforcer les « équipes » de conseillers techno-pédagogiques pour accompagner localement les enseignants et leurs initiatives numériques. La présence de référent dans les écoles pendant une période précise avant que chaque enseignant ait développé ses compétences de la société « numérique » pourrait être également envisagée. Une coordination au niveau du pilotage global devrait veiller à assurer que des équipes locales de conseillers techno-pédagogiques et/ou les référents dans les écoles, et les équipes des conseillers et assistants à la maintenance informatique des Régions puissent être mobilisés afin d'offrir un dispositif qui réponde rapidement et adéquatement aux demandes formulées.

Le Groupe Central s'accorde également sur l'importance des plusieurs volets considérés comme essentiels en vue de l'élaboration d'une stratégie numérique pour le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les compétences et les contenus associés à la société numérique ; des mesures d'accompagnement et de formation ; l'équipement ; et les modalités de diffusion et du partage des pratiques.

Le Groupe Central identifie en outre les grands axes d'une nouvelle gouvernance numérique du système scolaire qu'il conviendra de traiter prioritairement en y intégrant notamment les volets identifiés.

À la suite de ces recommandations, une note d'orientation stratégique quant à l'avenir du numérique éducatif est en cours d'élaboration. Une Task Force sera mise en place dès la validation de cette note par le Gouvernement.

L'Institut de la Formation en cours de Carrière organise des formations facultatives en matière d'utilisation et d'intégration des TIC, incluant la formation de personnes-relai TIC. Ces formations visent l'utilisation, l'appropriation et l'intégration des outils numériques en contexte éducatif.

Concernant le développement du numérique dans les écoles, nous suivrons l'avis n° 2 du Groupe Central et la note d'orientation stratégique numérique développée. La note stratégique est en cours de finalisation par les services de l'Administration générale de l'Enseignement et mon Cabinet.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Education